

**Commission n° 8 – Transition Ecologique & Environnement**  
**du 06 janvier 2023 à 17h00**

**PRESENT(E)S** : M. Gautier BERERA – Mme Francine BELLUCCI – M. Thierry KUTARASINSKI

**EXCUSÉ(E)S** : Mme Viviane FATTORELLI – M. Denis PAQUET

**ABSENT(E)S** : Mmes Valérie REBIZZI – Cynthia CONTE – Karine GUILLAUME – MM. Thomas KOWALSKI – Michel MARTINEZ-LOPEZ – René FELICI

---

Ordre du jour : Forêt cinéraire

M. BERERA ouvre la séance à 18 heures. Il explique que le projet retenu à la base, à savoir, une forêt cinéraire avec des urnes biodégradables a été revu afin de respecter la législation en vigueur. Les urnes seront donc non biodégradables et inhumées dans des concessions situées au pied des arbres.

Demande aux membres de la commission de définir le type d'inhumation et le nombre de concessions autour d'un même arbre ainsi que les tarifs.

Après concertation, la commission décide de créer :

- des concessions à perpétuité
  - des concessions individuelles : 6 tombes individuelles autour d'un arbre
  - des concessions familiales : 6 membres de la même famille autour d'un arbre
- La commission fixe le prix des concessions :
- individuelle : 500.- €
  - familiale : 900.- €

M. BERERA informe la commission que Mme INSALACO a contacté 2 entreprises de Pompes Funèbres locales pour la fourniture de plaques tombales. Seules les Pompes Funèbres Générales de Villerupt, qui prennent un tournant dans l'écosystème, nous ont répondu. Ils nous conseillent de choisir des plaques en granit assez épaisses avec une semelle en béton afin de résister au gel.

M. KUTARASINSKI ajoute que les plaques peuvent être de petite taille, environ 15 x 10 cm.

M. BERERA indique qu'un rendez-vous va être pris au plus vite, avec le chef de marbrerie, pour définir le modèle de plaque et son coût.

Mme BELLUCCI souhaite que les plaques soient gravées au nom des défunts afin de faciliter le recueillement des familles et demande de le prévoir avec le marbrier.

M. BERERA en prend note.

M. BERERA indique que le terrain est déjà clôturé et que le nettoyage sera effectué par les services de l'atelier municipal.

M. KUTARASINSKI propose de contacter M. Julien GASSMAN pour la signalétique. En effet, nous pourrions recourir au travail sur bois du « projet jeune » pour créer un panneau de signalisation en bois pour accéder à la forêt cinéraire.

M. BERERA contactera M. GASSMAN en ce sens.

M. GASSMANN présente les devis concernant la topographie, la géolocalisation et l'identification des essences.

La commission retient les devis suivants :  
Sté BITARD : 3 444.- € (devis de juillet 2022)  
Atelier des Territoires : 1 440.- € (devis juillet 2022)  
Pour un montant total de 4 884.- €

La commission prévoit de se réunir pour établir le règlement de la forêt cinéraire dès qu'elle sera en possession des devis des plaques et qu'elle aura connaissance des modalités d'inhumation suite au rendez-vous avec les Pompes Funèbres.

---

La séance est levée à 18h50.

